



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 19 mars 2018

### **LOIR&CHER : STABILITÉ FISCALE, ÉCONOMIES ET INVESTISSEMENTS !**

**Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a réuni l'Assemblée départementale pour la session consacrée au vote du taux de la taxe sur le foncier bâti. Le Département s'engage à maintenir la stabilité fiscale, à poursuivre les investissements et à tirer parti de la « contractualisation » avec l'État.**

#### **Ne pas augmenter les impôts et poursuivre les grands projets.**

Grâce à la saine gestion de ses finances et à ses efforts d'économies, le Conseil départemental de Loir-et-Cher préserve les marges de manœuvre nécessaires pour mener les grands projets et garantir aux Loir-et-Chériens un service public moderne et de qualité.

**« Je m'y étais engagé lors du vote du budget 2018 : nous ne renoncerons à aucun projet et nous n'augmenterons pas les impôts d'ici la fin de la mandature ! »** indiquait Nicolas Perruchot.

#### ***Engagement tenu :***

- ✓ le Département a pu maintenir en 2018 son objectif de 50 millions d'euros investis pour financer les projets phares du territoire : routes, collèges, numérique, solidarités, etc.
- ✓ **les élus Départementaux ont voté aujourd'hui pour la reconduction du taux de la taxe sur le foncier bâti à son niveau de 2017, soit 24,40%. Donc, pas de hausse de la fiscalité.**

#### **Économies, réduction des dépenses : le Loir-et-Cher n'a pas attendu l'État !**

Après des années de baisse des dotations aux collectivités, le Gouvernement a opté pour une nouvelle méthode, la contractualisation.

Le dispositif, prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, demande aux 322 plus grandes collectivités de signer, d'ici fin juin, un contrat avec l'État les obligeant à respecter une limitation de leurs dépenses de 1,2 % par an. En Loir-et-Cher, le Conseil départemental et la ville de Blois sont concernés.

---

#### **CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher** : 02 54 58 41 12



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental fait beaucoup d'efforts pour réduire ses dépenses de fonctionnement. Des économies importantes ont été réalisées, et le Loir-et-Cher fait partie des rares Départements à avoir réduit ses dépenses de personnel. Sa politique en la matière a d'ailleurs été plusieurs fois saluée par la Cour des Comptes.

**Pour Nicolas Perruchot :**

*« Nous n'avons pas attendu les obligations de l'État pour faire des économies et bien gérer les deniers publics. Poursuivre ces efforts fait partie de notre feuille de route ; la contractualisation demandée par l'État va donc dans notre sens. »*

**Le Président du Département précisait :**

*Cependant, je veillerai à ce que le Loir-et-Cher ne soit pas pénalisé par une règle nationale qui ne tiendrait pas compte de tous les efforts que nous avons menés. Le fait que nous soyons déjà de bons élèves doit être pris en compte. Je veillerai à ce que le contrat signé avec l'Etat soit juste, équitable et surtout qu'il ne porte pas atteinte à notre politique d'investissements, ni à la qualité des services publics que nous devons aux Loir-et-Chériens. »*

---

**CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher** : 02 54 58 41 12